Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 056-215600875-20261106-20260902-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE L'ILE-AUX-MOINES
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2026

Délibération n°2026-09-02

L'an deux mille vingt-six, le 6 novembre 2026 à dix-sept heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de l'Ile-aux-Moines se sont réunis à la mairie sur la convocation du 2 novembre 2026 qui leur a été adressée par Monsieur Christophe TATTEVIN, Maire.

Membres en exercice : 15 **Présents : 13** **Votants : 13** **Pouvoirs :2** **Suffrages exprimés : 15**

Présents :

Christophe TATTEVIN, Anne-Luce LE MAUFF, Simon TOURNADRE, Armelle DESMAREST, Christophe LE MENÉ, Christine LE MASNE, Marc LÉCULLÉE, Nolwenn LE GUILLY, Jean-Marie ROBERT, Catherine LE ROUX, Olivier CARIO, Isabelle GAUCHER MOREL, Dominique BEAUFRAND.

Absents ayant donné pouvoir :

Hubert O'NEILL a donné pouvoir à Christophe TATTEVIN

Marine MONTORIOL a donné pouvoir à Simon TOURNADRE

Secrétaire de séance : Marc LÉCULLÉE

Budget principal : décision modificative n°2

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'une décision modificative au budget de la commune est nécessaire pour passer des écritures de régularisation d'une mauvaise imputation concernant une subvention de 2023.

Section Investissement				
Recettes				
Chapitre	Article	BP 2026	DM	BP après DM
021		2 706 204,52 €	-34 500,00 €	2 671 704,52 €
13	1321	38 822,00 €	34 500,00 €	73 322,00 €
		2 745 026,52 €	**0,00 €**	2 745 026,52 €

Section Fonctionnement				
Dépenses				
Chapitre	Article	BP 2026	DM	BP après DM
023		2 706 204,52 €	-34 500,00 €	2 671 704,52 €
67	673		34 500,00 €	34 500,00 €
TOTAL		2 706 204,52 €	**0,00 €**	2 706 204,52 €

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 056-215600875-20261106-20260902-DE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M 57.

VU le budget principal de la commune ;

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée, et à l'unanimité,

Le conseil municipal :

AUTORISE la décision modificative ci-dessus du budget principal de l'exercice 2026

Ile-aux-Moines, le 09/11/2026
Le Maire ;
Christophe TATTEVIN.

MAIRIE DE L'ILE-AUX-MOINES
56 (Morbihan)

Le secrétaire de séance
Marc LÉCULLÉE

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'État et publication le 10/11/2026
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.